

de l'énergie dans une situation d'urgence. Cela inclut l'élaboration et la mise en vigueur, durant une période de crise, de programmes portant sur la répartition et le rationnement obligatoires des approvisionnements de pétrole afin de faire en sorte qu'ils soient distribués équitablement. Elle doit de plus établir des plans en vue de la création d'une Agence d'urgence nationale de l'énergie et maintenir des relations suivies avec des organismes internationaux tels que l'OTAN et l'AIE.

Le personnel de l'ORAE est fourni par le Secteur des hydrocarbures, mais son président, M. H.F. Stevenson, relève directement du Ministre.

L'Agence de surveillance du secteur pétrolier (ASSP) a été créée en vertu de la Loi sur la surveillance du secteur énergétique; elle surveille le rendement de l'industrie du pétrole et du gaz naturel et fait rapport à cet égard. L'Agence publie à tous les semestres des rapports d'examen qui sont fondés sur les données de plus de 100 sociétés pétrolières qui œuvrent au Canada; ces sociétés retirent plus de 95 % des recettes de l'industrie pétrolière. Les secteurs public et privé peuvent facilement obtenir ces rapports, qui donnent des renseignements sur la rentabilité, les ressources d'autofinancement, les sources de fonds, les dépenses d'immobilisation, le paiement des dividendes, la participation et le contrôle, le partage des recettes, les travaux de recherche et développement et les mouvements internationaux de trésorerie.

Le président de l'ASSP, M. Ralph Gillen, relève du Ministre; à des fins administratives, son personnel fait partie du Secteur de l'analyse de la politique énergétique. L'ASSP est censée présenter au Comité un compte rendu détaillé de ses activités le 29 mai prochain.

Voilà, Monsieur le président et membres du Comité, qui met fin à mon compte rendu de l'organisation et des responsabilités du Programme de l'énergie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je me ferai un plaisir de répondre à toute question que vous voudrez bien me poser.

Note: L'organigramme de ce mémoire ne peut être reproduit.